



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radiotelephonie

Question écrite n° 8013

Texte de la question

M Rene Andre interroge M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les raisons du faible developpement du reseau de radiotelephone en France. Avec un taux d'equipement inferieur a un pour mille, la France se trouve loin derriere d'autres pays europeens comme le Royaume-Uni, la Suede et la Norvege alors meme que notre industrie du telephone se place au premier rang mondial. Il lui demande egalement les raisons qui justifient le cout tres eleve de l'installation d'un telephone mobile et des communications. Il lui demande si des mesures sont envisagees pour rattraper ce retard.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est malheureusement exact que le radiotelephone n'a pas atteint en France le developpement constate dans d'autres pays de meme niveau. Meme si la comparaison avec les pays scandinaves est un peu faussee, le radiotelephone y jouant dans certaines regions a tres faible densite de population le role du telephone ordinaire, il est certain par contre que le Royaume-Uni a atteint un niveau superieur au notre. Cette situation regrettable tient essentiellement a des considerations historiques de repartition des frequences : celles consacrees au radiotelephone public etant en France plus rares que dans beaucoup de pays, il fallait les utiliser de facon plus serree, ce qui conduisait a des materiels plus selectifs, donc plus chers, independamment meme du fait que leur specificite d'adaptation au systeme francais empechait les productions en grande serie. En revanche, le Royaume-Uni a pu adopter une norme internationale dans la bande des 900 MHz, avec comme corollaire que 91 p 100 des materiels vendus dans ce pays sont non seulement etrangers, mais extra-communautaires. Par contre, s'agissant des communications, les prix francais sont tout a fait comparables aux prix britanniques notamment. Grace aux ameliorations qui interviendront dans le reseau Radiocom a la fin de 1989, puis a l'entree en service en 1991 du systeme cellulaire europeen numerique 900 MHz, les usagers francais vont progressivement beneficier de conditions comparables a celles des autres pays europeens. De ce fait, le taux francais d'equipement, qui approche deja deux pour mille, devrait dans quelques annees rejoindre celui des pays avances dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Ren](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8013

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 115